



Vol. I.—No. 17.

MONTREAL, JEUDI, 28 AVRIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'EMPEREUR DES FRANCAIS.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, empereur des Français, est le troisième fils de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, et d'Hortense, issue du premier mariage de l'impératrice Joséphine avec M. de Beauharnois; on sait que Joséphine devenue veuve, épousa Napoléon Ier. Il est né aux Tuileries, le 20 août 1808 et fut baptisé par le cardinal Fesch, le 4 novembre 1810; l'empereur et l'impératrice Marie Louise furent ses illustres parrains. Napoléon, à son retour de l'Ile d'Elbe, présenta son jeune neveu aux députés de la nation sur le Champ de Mai. Louis n'avait alors que sept ans, et cette scène laissa dans son esprit une profonde impression. Lorsqu'il vit son oncle pour la dernière fois à la Malmaison, il manifesta une agitation fiévreuse qu'on eut beaucoup de peine à calmer. Bientôt la fortune du grand homme croula et la famille Bonaparte fut forcée de laisser la France.

Louis passa en Allemagne avec sa mère, et de là en Suisse, où il fut admis aux droits de citoyen et servit dans l'armée de la petite république.

Lorsque Louis-Philippe monta sur le trône en 1830, le jeune exilé demanda l'autorisation de rentrer en France; elle lui fut refusée. Il ne fut pas plus heureux, lorsqu'il demanda la permission de servir comme

simple soldat dans l'armée française. Il passa une partie de l'année 1831 en Toscane d'où il se rendit en Angleterre, à la mort de son frère aîné. Là, il se livra à des études sérieuses, prépara plusieurs livres et rédigea ses Revues Politiques, dans lesquelles il proclamait que la famille Bonaparte seule pouvait régénérer la France en conciliant les principes républicains du peuple français avec ses aspirations militaires. La mort du fils de Napoléon Ier en 1832, le laissa héritier de la dynastie impériale. Ses aspirations

au trône de France commencèrent à se manifester de bonne heure, et il tenta en 1836, de les mettre à exécution par l'expédition de Boulogne. Cette expédition échoua misérablement et lui attira les sarcasmes et les quolibets de ses ennemis, sans compter la prison qu'il eût par-dessus le marché. Il n'eût même la vie sauve que grâce aux démarches de sa mère et à la condition qu'il s'en irait aux Etats-Unis. Il n'y resta pas longtemps; Il voyagea en Europe, publia son livre remarquable intitulé: "Des

à Ste. Hélène, que son successeur sur le trône de France devrait chercher la gloire et l'illustration de son règne dans les travaux de la paix et les progrès de l'industrie. Napoléon III a voulu exécuter le testament de son oncle; il a toujours eu pour devise: "l'empire c'est la paix;" ce qui ne l'a pas empêché cependant de faire la guerre de Crimée, d'Italie et du Mexique. Il aura sans contredit une des plus belles places dans l'histoire des grands hommes de la France, de ses souverains les plus illustres.



L'EMPEREUR DES FRANCAIS.

idées Napoléoniennes," et tenta de nouveau, en 1840, de s'emparer de la couronne. Ce fut l'expédition de Boulogne qui le fit condamner à l'emprisonnement pour la vie. On sait par quelle ruse et avec quelle habileté il parvint à s'échapper du château de Ham, où il était détenu. Il passa en Belgique et de là en Angleterre, où il demeura jusqu'en 1848. La révolution de 48 fut son point de départ vers le trône impérial. Elu député à l'assemblée nationale, nommé ensuite président, grâce à ses manifestations républicaines et à son esprit diplomatique, il fit le coup d'Etat du 2 décembre 1851 qui lui mit le pouvoir entre les mains pour dix ans. De là au trône il n'y avait qu'un pas, il le franchit; un an après, le 2 décembre 1852, il était proclamé empereur sous le nom de Napoléon III, par six millions de suffrages. Nos lecteurs connaissent son histoire depuis cette époque.

Il a surtout cherché à illustrer son règne par le développement matériel de la France et le perfectionnement de ses institutions politiques. Par une succession de mesures et de réformes libérales, il en est arrivé à l'établissement presque certain d'un empire constitutionnel. Le peuple français est appelé à se prononcer dans quelques jours sur ce changement constitutionnel que le Sénat a déjà accepté.

Napoléon Ier avait dit,